

AFFAIRE N° 7

APPROBATION CONVENT. intervenue avec la Prudence Automobile

Le Maire donne lecture du rapport.

St-Denis, le 11 Janvier 1954

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Compagnie "LA PRUDENCE AUTOMOBILE" pour l'assurance tous risques du Camion Benne Renault du 29 Décembre 1953 au 29 Décembre 1954, Police n° 7.046.

..... 41.082.-

=====

La dépense est inscrite au budget de 1953 au chapitre XII article 6./.

Le Premier Adjt ff. de Maire,  
Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

.....